



Déclaration de la Coalition-cégeps

Le sous-financement a assez duré

Investissons dans le réseau des cégeps

Parce que l'éducation n'est pas un privilège mais un droit, et qu'à ce titre, l'État se doit de tout mettre en œuvre pour promouvoir l'enseignement supérieur ;

parce que le réseau des cégeps joue un rôle essentiel dans la concrétisation d'idéaux tels l'universalité, la gratuité et l'accessibilité à l'enseignement supérieur, et que ces idéaux sont l'objet d'un vaste consensus maintes fois exprimé par la population québécoise ;

parce que le fait que les cégeps soient organisés en réseau permet d'assurer une qualité équivalente de formation polyvalente et transférable sur tout le territoire ;

parce que la qualité de la formation des étudiantes et des étudiants de cégep, largement reconnue tant par les employeurs que par les universités, est menacée par le sous-financement ;

parce que le réseau des cégeps participe pleinement, de manière significative, au développement social, culturel et économique du Québec en formant des citoyennes et des citoyens outillés pour bâtir une meilleure société ;

parce que le réseau des cégeps contribue au développement d'une société démocratique, dynamique, ouverte et capable de faire face aux nombreux défis contemporains ;

parce que le réseau des cégeps souffre depuis trop longtemps d'un sous-financement chronique qui menace sa mission et la survie de plusieurs établissements;

parce que le sous-financement accentue la concurrence entre les cégeps, les éloignant de leur mission première;

parce que le financement actuel du réseau des cégeps est inéquitable et accentue le clivage entre les régions où les cégeps constituent un pôle de développement irremplaçable;

parce que le sous-financement favorise le financement privé du réseau des cégeps introduisant une ingérence indue de la gestion des programmes,

Nous, membres de la Coalition-cégeps, réclamons:

que le gouvernement québécois s'engage à réinvestir dans le réseau des cégeps à la hauteur de ses besoins réels afin de permettre son plein développement;

que ce réinvestissement garantisse pleinement le financement du réseau favorisant la coopération entre les cégeps mettant ainsi fin à la concurrence entre ceux-ci;

que ce réinvestissement public assure le plein financement de toutes les activités d'enseignement et complémentaires à l'enseignement ainsi que la gratuité scolaire ;

que ce réinvestissement public permette le développement du réseau des cégeps dans toute son intégrité en fonction des besoins des étudiantes et des étudiants, incluant les besoins d'encadrement particuliers ainsi que de ceux de la société québécoise en valorisant l'éducation citoyenne;

qu'au-delà des mesures ponctuelles, ce réinvestissement assure le renforcement durable des services directs offerts aux étudiantes et aux étudiants prioritairement par l'ajout de personnel professionnel et de soutien ainsi que d'enseignantes et d'enseignants;

que ce réinvestissement garantisse le maintien intégral de la formation générale, le développement et l'accès à des programmes nationaux diversifiés sur tout le territoire et plus particulièrement pour les cégeps de régions éloignées des grands centres urbains afin de permettre le maintien de la qualité de l'enseignement et des services offerts.